



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 4 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 4 décembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 décembre 2017, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2017-431)
 - 2° Projet Boulodrome Louiseville – Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 - 3° Directives de changement – Travaux de réfection 3 ponceaux
-

2017-431

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 4 décembre 2017 à 19 h.

2017-432

PROJET BOULODROME LOUISEVILLE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis sur pied via le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, lequel vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire présenter des demandes d'aides financières en vertu de ce programme pour la réalisation d'une construction abritant un boulodrome;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'admissibilités dudit programme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce programme, la Ville de Louiseville doit s'engager à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville autorise la présentation du projet « Boulodrome Louiseville » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Louiseville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Louiseville désigne monsieur David Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2017-433

DIRECTIVES DE CHANGEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION 3 PONCEAUX

CONSIDÉRANT les directives de changement numéros DC1 et DC2 qui s'élèvent à 2 722,65 \$ au total et qui sont relatives au contrat de Excavation Normand Majeau pour les travaux de réfection de trois ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Excavation Normand Majeau inc. par la résolution 2017-234 par les directives de changement DC1 et DC2 au montant de 2 722,65 \$ plus les taxes en vigueur pour des changements apportés au contrat initial;

CONSIDÉRANT l'approbation desdites directives de changement par le directeur du Service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Excavation Normand Majeau inc. par les directives de changements DC1 et DC2, lesquelles représentent un montant de 2 722,65 \$ plus les taxes pour des changements apportés au contrat initial.

QUE les sommes seront puisées à même le règlement d'emprunt numéro 632.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 19 h 10.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT